



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 25
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstentions : 0

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 14/05/2024

DELIBERATION

n° CEVE – 2024 – 08 – DROIT-IEP - 001

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences
du double diplôme Droit et Sciences Po Toulouse - Faculté de droit et science politique et
Institut d'Etudes Politiques de Toulouse*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2024-06-DEVE-001 du CEVE du 26 mars 2024 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu l'avis du Conseil de la faculté de droit et science politique,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve la maquette du Double diplôme Droit et Sciences Po Toulouse, de la Faculté de droit et science politique et de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse pour 2024-2025, annexée à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXE :

Double diplôme

MCC du double diplôme Licence de Droit et diplôme de ScPo Toulouse 2024-2025
--

Modalités de contrôle des connaissances - Diplôme de Sciences Po Toulouse

ANNEE UNIVERSITAIRE	2024/2025	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités relatives au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances du Diplôme, conduisant à la délivrance du Diplôme de l'IEP de Toulouse.
DOUBLE DIPLÔME DROIT et DIPLÔME de Sciences Po Toulouse		
Première session Session de rattrapage		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions de réinscription.		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable de la commission pédagogique. En cas de refus du redoublement par la commission, l'étudiant peut abandonner le double diplôme et intégrer le cursus calssique dans lequel il est inscrit, soit à la Faculté de droit et science politique soit à Science Po Toulouse. Il est alors inscrit au niveau d'étude immédiatement supérieur à la dernière année au sein de laquelle il a validé, à chaque semestre , le bloc de connaissance dispensé par l'institution dont il poursuit le diplôme.		
TION, NOTATION, SESSION DE RATTRAPAGE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences.		
Contrôle continu		
Session d'examen		
L'étudiant qui n'a pas pu se présenter aux examens, même pour cause de force majeure, est renvoyé à la session de rattrapage. L'organisation des sessions d'examen est régie par le Règlement des épreuves d'examen, annexé au Règlement intérieur de l'IEP.		
Session de rattrapage		
Les notes de seconde session remplacent et annulent celles obtenues en première session. Toutes les autres notes sont conservées.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.		
Validation		
Règles générales au diplôme		
La validation du bloc Science Politique est soumise à l'obtention d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'unité des cours et à l'unité des conférences de méthode et ateliers. La validation du semestre est conditionnée par la validation des 2 blocs qui le composent. L'année est validée lorsque l'étudiant obtient une moyenne supérieur ou égale à 10/20.		
Compensation		
Règles générales au diplôme		
Les éléments pédagogiques d'un semestre sont divisés en deux blocs de connaissances : ceux dispensés par la Facultés de Droit et de Science politique et ceux dispensés par Sciences Po Toulouse. À l'intérieur d'un même bloc, les éléments pédagogiques se compensent entre eux selon les modalités de contrôle des connaissances arrêtées Le bloc Science Politique peut être validé par compensation entre les deux unités de formation (cours et CdM) dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de conférences de méthode et ateliers. La compensation est organisée entre les deux semestres consécutifs d'une même année dès lors que l'étudiant a obtenu dans le bloc Science Politique une moyenne supérieure ou égale à 9/20 à l'unité de cours et supérieure ou égale à 10/20 à l'unité de conférences de méthode et ateliers.		
Capitalisation/conservation		
Un enseignement crédité d'ECTS est capitalisé dès lors que l'étudiant valide le semestre auquel l'enseignement est relié.		
Note éliminatoire		

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
Parcours-type	Double diplôme Droit et diplôme de Sciences Po Toulouse	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2024-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf avis favorable de la commission pédagogique. En cas de refus du redoublement par la commission, l'étudiant peut abandonner le double diplôme et intégrer le cursus classique dans lequel il est inscrit, soit à la Faculté de droit et science politique soit à Science Po Toulouse. Il est alors inscrit au niveau d'étude immédiatement supérieur à la dernière année au sein de laquelle il a validé, à chaque semestre, le bloc de connaissance dispensé par l'institution dont il poursuit le diplôme.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
L'organisation des sessions d'examen est régie par la charte des examens de l'Université Toulouse Capitole et de l'Institut d'Etudes Politiques		
Seconde chance		
En ce qui concerne les matières relevant de la Faculté de droit, en seconde chance, l'étudiant doit composer sur toutes matières où il n'a pas obtenu la moyenne, à l'exception des notes de contrôle continu dont la note obtenue en session 1 est automatiquement reportée en session 2.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements (UE ou SEMESTRES) crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation		
Les éléments pédagogiques d'un semestre sont divisés en deux blocs de connaissances : ceux dispensés par la Faculté de droit et ceux dispensés par Science Po Toulouse. A l'intérieur d'un même bloc, les UE se compensent entre elles selon les modalités de contrôle de connaissances arrêtées. Un bloc est définitivement acquis dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne, y compris par compensation. Pour la validation d'un semestre les blocs ne se compensent pas entre eux l'étudiant doit obtenir la moyenne à chaque blocs pour obtenir le semestre et les ECTS afférents.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Année 1		Sciences Po Toulouse											1ère session			Seconde session/chance		Observations
Parcours-type		Double diplôme Droit et Sciences Po Toulouse											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1		163	98		30		Oui	Oui								
		BLOC Droit		33	13,5		9		Non	Non								
UE	S1	Introduction au droit public *	L1 Droit	Voir maquette L1 DROIT					Oui	Oui	Voir maquette L1 DROIT							Report de la note obtenue en L1 Droit
Matière	S1	Introduction au droit public CM	L1 Droit						Non	Oui								
Matière	S1	Introduction au droit public TD	L1 Droit						Non	Oui								
		BLOC Science Politique		130	84,5		21		Non	Non								
UE	S1	Micro-économie et stratégie des entreprises *	IEP	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	Sociologie politique *	IEP	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	Histoire et historiographie politique du 19ème siècle	IEP	30			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	Institutions politiques comparées	IEP	20			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	Ecologie et Politique	IEP	20			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	Economie TD	IEP		18		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	Science politique TD	IEP		18		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	LVA anglais	IEP		20		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	LVB Espagnol	IEP		18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	Compétences transversales	IEP		10,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Semestre	S2	SEMESTRE 2		143	98		30		Oui	Oui								
		BLOC Droit		33	13,5		8		Non	Non								
UE	S2	Droit constitutionnel *	L1 Droit	Voir maquette L1 DROIT					Oui	Oui	Voir maquette L1 DROIT							Report de la note obtenue en L1 Droit
Matière	S2	Droit constitutionnel CM	L1 Droit						Non	Oui								
Matière	S2	Droit constitutionnel TD	L1 Droit						Non	Oui								
		BLOC Science Politique		110	84,5		22		Non	Non								
UE	S2	Macro-économie : théorie et politique *	IEP	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S2	Socio-histoire des idées politiques *	IEP	30			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S2	Histoire de l'europe au Xxème siècle	IEP	30			4	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S2	Médias et politique	IEP	20			3	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
Matière	S2	Economie TD	IEP		18		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Matière	S2	Science politique TD	IEP		18		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	LVA anglais	IEP		20		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	LVB Espagnol	IEP		18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
	S2	Compétences transversales	IEP		10,5		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

[illegible]

Année 2		Sciences Po Toulouse											1ère session			Seconde session/chance		Observations
Parcours-type		Double diplôme Droit et Sciences Po Toulouse											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 3		176	92		30		Oui	Oui								
		BLOC Droit		66	27		12		Non	Non								
UE	S1	Droit civil 1 (contrats) *	L2 Droit	Voir maquette L2 DROIT						Oui	Oui	Voir maquette L2 DROIT						Report de la note obtenue en L2 Droit
Matière	S1	Droit civil 1 (contrats) CM	L2 Droit							Non	Oui							
Matière	S1	Droit civil 1 (contrats) TD	L2 Droit							Non	Oui							
UE	S1	Droit administratif 1 *	L2 Droit							Oui	Oui							
Matière	S1	Droit administratif 1 CM	L2 Droit							Non	Oui							
Matière	S1	Droit administratif 1 TD	L2 Droit							Non	Oui							
		BLOC Science Politique		110	65		18		Non	Non								
UE	S1	Economie publique	IEP	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	Sociologie de l'Etat	IEP	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	Histoire politique de la France	IEP	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S1	Sociologie de l'Action publique	IEP	20			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
	S1	Economie publique TD	IEP		9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
	S1	Histoire TD	IEP		18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	LVA Anglais	IEP		20		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	LVB Espagnol	IEP		18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
Semestre	S2	SEMESTRE 4		196	83		30											
		BLOC Droit		66			8		Non	Non								
UE	S2	Matières au choix : 2 parmi 3		Voir maquette L2 DROIT								Voir maquette L2 DROIT						Report de la note obtenue en L2 Droit
UE	S2	Procédure pénale *	L2 Droit							Oui	Oui							
UE	S2	Droit général des sociétés *	L2 Droit							Oui	Oui							
UE	S2	Droit fiscal *	L2 Droit							Oui	Oui							
		BLOC Science Politique		130	83		22		Non	Non								
UE	S2	Economie internationale *	IEP	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S2	Les relations internationales *	IEP	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S2	Histoire des RI au Xxème siècle *	IEP	30			3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S2	Introduction aux méthodes quantitatives	IEP	20			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
UE	S2	Political Ecology	IEP	20			2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)							
	S2	Economie TD	IEP		9		1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
	S2	Science politique TD	IEP		18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
	S2	Méthodes quantitatives : statistiques TD	IEP		18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	LVA Anglais	IEP		20		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	LVB Espagnol	IEP		18		2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)							

Année 3		Sciences Po Toulouse											1ère session		Seconde session/chance				Observation seconde session/chance	
Parcours-type		Double diplôme Droit et Sciences Po Toulouse											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal				
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée			
Semestre	S1	SEMESTRE 5		198	45		30													
Choisir un parcours parmi les 3 proposés = DROIT CIVIL / DROIT PUBLIC / DROIT INTERNATIONAL																				
	S1	PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES																198	27	28
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES																		
UE	S1	DROIT CIVIL DES BIENS *							Oui	Oui							Report des notes obtenues en L3 Droit			
Matière	S1	Droit civil des biens CM	L3 Droit						Non	Oui										
Matière	S1	Droit civil des biens TD	L3 Droit						Non	Oui										
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES *	L3 Droit						Oui	Oui										
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	L3 Droit						Non	Oui										
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD	L3 Droit						Non	Oui										
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES																		
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD) *	L3 Droit						Oui	Oui							Report des notes obtenues en L3 Droit			
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD) *	L3 Droit						Oui	Oui										
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD) *	L3 Droit						Oui	Oui										
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD) *	L3 Droit						Oui	Oui										
	S2	PARCOURS DROIT PUBLIC																198	27	28
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES																		
UE	S2	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF *	L3 Droit						Oui	Oui							Report des notes obtenues en L3 Droit			
Matière	S2	Contentieux administratif CM	L3 Droit						Non	Oui										
Matière	S2	Contentieux administratif TD	L3 Droit						Non	Oui										
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2 *	L3 Droit						Oui	Oui										
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales CM	L3 Droit						Non	Oui										
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales TD	L3 Droit						Non	Oui										
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES																		
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD) *	L3 Droit						Oui	Oui							Report des notes obtenues en L3 Droit			
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD) *	L3 Droit						Oui	Oui										
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL2 (sans TD) *	L3 Droit						Oui	Oui										
UE	S2	OPTION Histoire du droit public ou Histoire des idées politiques	L3 Droit						Oui	Oui										
	S2	RCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN																198	27	28
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES																		
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1 *	L3 Droit						Oui	Oui							Report des notes obtenues en L3 Droit			
Matière	S2	Droit international 1 CM	L3 Droit						Non	Oui										
Matière	S2	Droit international 1 TD	L3 Droit						Non	Oui										
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2 *	L3 Droit						Oui	Oui										
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 CM	L3 Droit						Non	Oui										
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales 2 TD	L3 Droit						Non	Oui										
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES																		
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 2 (sans TD)*	L3 Droit						Oui	Oui							Report des notes obtenues en L3 Droit			
UE	S2	DROIT CIVIL 2 (sans TD) *	L3 Droit						Oui	Oui										
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD) *	L3 Droit						Oui	Oui										
UE	S2	OPTION Histoire du droit public ou Histoire des idées politiques	L3 Droit						Oui	Oui										
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES LINGUISTIQUES																13,5	2	
UE	S1	LANGUES au choix (Anglais, Espagnol, Allemand, Italien)	L3 Droit							Oui	Oui						Report des notes obtenues en L3 Droit			
Bloc	S1	BLOC DE COMPETENCES INFORMATIONNELLES																4,5	1	
Matière	ANNUEL	Compétences informationnelles *	L3 Droit														Report des notes obtenues en L3 Droit			
Semestre	S2	SEMESTRE 6					30													
	S2	MOBILITE *																		

LICENCE 3		DROIT											1ère session			Seconde session/chance		Observations
Parcours-type		Double diplôme Droit et Sciences Po Toulouse											Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation	Nature	Durée	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 5		198	45		30											
Un parcours parmi DROIT CIVIL / DROIT PUBLIC / DROIT INTERNATIONAL :																		
	S1	PARCOURS DROIT CIVIL CARRIERES JUDICIAIRES		198	27		28											
Bloc	S1	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES																
Matière	S1	Droit civil des biens CM	L3 Droit	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit civil des biens TD	L3 Droit		13,5			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S1	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES	L3 Droit				6	6	Oui	Oui								
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales CM	L3 Droit	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S1	Droit des libertés fondamentales TD	L3 Droit		13,5			3	Non	Oui								
Bloc	S1	BLOC DES CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES																
UE	S1	DROIT DU TRAVAIL 1 (relations individuelles) (sans TD)	L3 Droit	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S1	DROIT EUROPEEN MATERIEL (sans TD)	L3 Droit	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S1	DROIT SPECIAL DES SOCIETES (sans TD)	L3 Droit	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S1	DROIT ADMINISTRATIF DES BIENS (sans TD)	L3 Droit	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
	S2	PARCOURS DROIT PUBLIC		198	27		28											
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES																
UE	S2	CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	L3 Droit				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Contentieux administratif CM	L3 Droit	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Contentieux administratif TD	L3 Droit		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
UE	S2	DROIT DES LIBERTES FONDAMENTALES 2	L3 Droit				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales CM	L3 Droit	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit des libertés fondamentales TD	L3 Droit		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES COMPLEMENTAIRES																
UE	S2	DROIT PUBLIC DES AFFAIRES (sans TD)	L3 Droit	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1 (sans TD)	L3 Droit	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL2 (sans TD)	L3 Droit	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
UE	S2	OPTION Histoire du droit public ou Histoire des idées politiques	L3 Droit	33			4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1H	Écrit	1H	
	S2	PARCOURS DROIT INTERNATIONAL ET DROIT EUROPEEN		198	27		28											
Bloc	S2	BLOC DE CONNAISSANCES DISCIPLINAIRES FONDAMENTALES																
UE	S2	DROIT INTERNATIONAL 1	L3 Droit				5,5	5,5	Oui	Oui								
Matière	S2	Droit international 1 CM	L3 Droit	33				3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3H	Écrit	1H	
Matière	S2	Droit international 1 TD	L3 Droit		13,5			2,5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)							

